

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, Î.O., tenue le 1^{er} juin 2015, à 20 h 15, à la salle municipale, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures quinze.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères : Sylvie DeBlois
Anne Pichette

Messieurs les conseillers: Yves Lévesque
Arthur Plumpton
Bruno Simard
Marc-Antoine Turcotte

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015.
3. Suites de cette séance.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Demande de dérogation mineure.
7. Résolution autorisant la signature du Protocole d'entente soccer.
8. Résolution camp d'été Multisport de Saint-Pierre.
9. Résolution mandat Me Yves Boudreault.
10. Divers
 - 10.1 Demande Le Chœur d'Érika.
11. Rapport des élus sur les divers comités.
12. Période de questions.
13. Levée ou ajournement de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour

15-76

Sur une proposition de Arthur Plumpton, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015.

15-77

Sur une proposition de Yves Lévesque , **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 4 mai 2015.

3. Suites de cette séance

4. Correspondance

Résolution proclamant les *Journées de la culture*

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Sainte-Famille et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Famille a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

15-78

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

En conséquence

Sur une proposition de Anne Pichette, **Appuyée par** Sylvie DeBlois et **résolu à l'unanimité des conseillers (ères)**

QUE la municipalité de Sainte-Famille, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Dépôt du document une Ile une vision.

M. Arthur Plumpton, procède au dépôt du document d'une île une vision.

15-79

5. Adoption des dépenses

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Sur une proposition de Bruno Simard, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser le paiement des factures de mai totalisant 48 553.28 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 18 603.26 \$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille.

6. Demande de dérogation mineure

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant la propriété du 4583, ch Royal.

Les demandeurs désirent construire un garage isolé, selon les règlements la hauteur maximale permise est de 6.0 mètres alors que dans le présent projet la hauteur moyenne calculée est de 7.2 mètres, et ce en considérant la pente du terrain. Toutefois, sur la façade du garage la hauteur maximale permise de 6 mètres est respectée.

Attendu que l'architecture du garage proposé se marie très bien avec la maison, ainsi que l'environnement.

En conséquence

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Anne Pichette, **il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères), d'accorder** la demande de dérogation mineure pour la construction du garage au 4583, ch Royal.

15-80

7. Résolution autorisant la signature du Protocole d'entente soccer.

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Famille, a pris connaissance du Protocole d'entente de ASDPS pour l'entretien des terrains de soccer.

En conséquence

Sur une proposition de Arthur Plumpton, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) d'autoriser le maire, ainsi que la Directrice-générale / secrétaire-trésorière à signer le Protocole.

15-81

8. Résolution camp d'été Multisport de Saint-Pierre.

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de la demande du conseil municipal de Saint-Pierre concernant l'augmentation du tarif pour le camp d'été.

Attendu que le coût par enfant pour l'année 2015, sera de 750 \$.

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Famille désire poursuivre sa contribution afin d'atténuer les coûts des contribuables pour la fréquentation de leur enfant au camp d'été Multisport de Saint-Pierre.

15-82

Attendu que la municipalité de Sainte-Famille, contribue déjà, pour toute inscription à un camp pour un montant de 100 \$ /enfant.

En conséquence

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'accepter de payer un montant supplémentaire de 250\$/ par enfant pour un total de 350\$/enfant pour toute inscription au camp d'été Multisport de Saint-Pierre.

9. Résolution mandat Me Yves Boudreault.

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole concernant la demande de Ferme Mario Turcotte enr, afin d'être autorisée à aliéner une partie du lot 128 en faveur de la Municipalité pour l'utilisation autre que l'agriculture, soit pour l'agrandissement de la patinoire existante.

Attendu que le conseil municipal désire débiter les travaux à la plus brève échéance possible afin que la patinoire soit accessible l'hiver prochain.

15-83 **En conséquence, sur une proposition de Arthur Plumpton, Appuyée par Yves Lévesque , Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de** mandater Me Yves Boudreault de la Firme Tremblay Bois Mignault Lemay, afin de solliciter une rencontre publique pour fournir les arguments nécessaires qui devraient permettre à la Commission d'autoriser la demande.

10. Divers

10.1 Demande Le Chœur d'Érika

15-84 **Sur une proposition** de Sylvie DeBlois , **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères),** d'autoriser l'achat de 2 cartes pour l'activité qui se tiendra en septembre prochain.

10.2 Résolution subvention Camp Saint-François I.O.

Attendu que lors de la séance régulière du 7 avril dernier, le conseil municipal de Sainte-Famille a adopté une résolution portant le numéro 15-53 afin d'accorder un montant de 100 \$ pour toute inscription à un camp de jour.

Attendu que suite a une demande de la municipalité de Saint-Pierre le montant accordé par enfant à été majoré à un montant total de 350\$ / enfant.

15-85 **En conséquence sur une proposition** de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par** Arthur Plumpton **il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'accorder une subvention de 350 \$ / enfant pour tout inscription d'enfant provenant du territoire de la municipalité de Sainte-Famille et inscrit au Camp Saint-François Ile d'Orléans.

11. Rapport des élus sur les divers comités.

12. Période de questions.

13. Levée ou ajournement de la séance.

15-86 **Sur une proposition** de Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 10 h 40.

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.